



Malus jeune conducteur information

Par **rob13**, le **03/05/2018** à **14:30**

Bonjour,

Ma fille a un malus datant de l'année dernière sur un sinistre automobile sans gravité. Elle se débarrasse de sa voiture car elle bosse en ville et donc plus besoin pour l'instant.

Ma question est : en résiliant son assurance, garde-t-elle son malus si dans l'avenir elle reprend une auto ?

Merci.

Par **chaber**, le **03/05/2018** à **15:08**

bonjour

Tout sinistre est enregistré dans l'AGIRA que consultent systématiquement les assureurs à chaque souscription.

Ce fichier répertorie vos sinistres survenus dans les 5 dernières années avec leur date, votre responsabilité, la garantie concernée et le nom du conducteur.

Une reprise d'assurance après interruption selon le délai d'effacement considère l'assuré comme conducteur novice

<http://https://www.acommeassurance.com/assurance-auto-fichier-agira/>